



**FONDS DE PROMOTION
DE LA SANTE**



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

O. RESUME EXECUTIF

L'année 2023 correspond au début effectif des activités du Fonds de Promotion de la santé. Elle a été marquée essentiellement par : (i) la nomination d'un nouveau Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention et d'un nouveau Coordonnateur de la couverture santé universelle; (ii) le lancement officielle par le Président de la République de la gratuité des accouchements et des soins des nouveau-nés ; (iii) le recrutement du personnel au sein du Fonds de promotion de la santé (iv) l'identification par l'ARC-CSU des établissements de soins de santé devant œuvrer dans la gratuité de la prise en charge des accouchements et des soins des nouveau-nés (iv) la signature des conventions avec les ESS identifiés pour aider à mettre en œuvre la gratuité des accouchements et des soins des nouveau-nés à Kinshasa ; (v) la sélection des fournisseurs (EPVG) devant approvisionner en médicaments les établissements des soins de santé (ESS).

C'est dans ce contexte que le F.P.S. a pu réaliser quelques activités critiques dans le cadre de la gratuité de la maternité et des soins au nouveau-né, activités qui ont concouru à l'atteinte des résultats observés en 2023, il s'agit de :



- La contractualisation avec les EPGV[1] et ESS[2] ;
- L'approvisionnement des ESS en médicaments ;
- La dotation de la Division provinciale de Kinshasa en partogrammes et en cartographie des références Croix Rouge ;
- La mise en place d'un système de transfert des parturientes, accouchés et nouveau-nés en collaboration en partenariat avec la Croix Rouge RDC ;
- La dotation de quelques structures de soins en matériels et équipements ;
- La tenue à Bibwa de l'atelier pour la rédaction de l'avant-projet du décret portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique ;
- Taxe Etc...

Plusieurs activités et réunions ont été tenues, tant en interne du FPS qu'en externe, il s'agit entre autres de :

a. Sur le plan stratégique

Un accompagnement de la Coordination CSU[3] pour la mise en œuvre rapide du programme de la gratuité des accouchements et des soins du nouveau-né.

b. Sur le plan sectoriel

Une cascade de réunions pour l'appropriation et la mise en œuvre de la couverture santé universelle et le démarrage effectif de la gratuité des accouchements et des soins du nouveau-né sous la conduite de SEM le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention.

Atelier de rédaction de l'avant-projet du Décret TPS (Taxe sur la Promotion de la Santé), Bibwa Oct. 2023



[1] Etablissement Pharmaceutique de Vente en Gros.

[2] Etablissements des Soins de Santé.

[3] Couverture Santé Universelle.

c. Sur le plan interne :

Plusieurs activités ont émaillé l'année 2023 dont :

- La mission de service aux Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en vue de l'implantation du F.P.S au grand KATANGA ;
- La visite des ESS des Zones spéciales ;
- La visite des hôpitaux tertiaires de Kinshasa (Les Cliniques universitaires de Kinshasa, la Clinique Ngaliema, l'hôpital général de référence de Kinshasa) ;
- La participation au lancement officiel de la gratuité des accouchements dans le Kongo Central ;
- La visite de la DPS[4] et de deux ESS (HGR de Kinkanda et l'HPGR de Matadi) ;
- Les réunions préparatoires en vue du partenariat avec le CNTS[5] ;
- Les réunions hebdomadaires de staff ;
- Les réunions avec divers partenaires ;



d. Sur le plan international :

- Mobilisation des Partenaires Sud-Coréens pour la prise en charge des amputés militaires et des civils victimes des accidents de la circulation routière par la dotation de & 200 prothèses bioniques de la 2ème génération et la construction et équipement du Centre Orthopédique de l'Hôpital Militaire du Camp Tshatshi ;



- Participation à la commission mixte Rdc-Chine sur la planification et suivie et évaluation des projets dans le cadre du Contrat Sino-Congolais ;
- Participation à la mission économique Brésil-Rdc pour mobilisation des Partenaires en santé.

e. Evaluation de la mise en œuvre du PTBA 2023 :

il en ressort ce qui suit :

- Approvisionnement en médicaments à hauteur de 74% des ESS de Kinshasa ont été servis
- Transfert des patients, 16 ambulances ont été dotées et sont gérées (sous-traitance) par la croix rouge RDC ;
- Dotation en matériels et équipements, le processus de passation de marché est en cours

f. Perspectives en 2024, le FPS devra :

- Poursuivre la dotation en équipements, en prérequis et en médicaments des ESS retenus ;
- Etendre à l'échelle nationale ses activités ;
- Coordonner et faire le suivi et Evaluation des projets.



[4] Division Provinciale de la Santé.

[5] Centre National de Transfusion Sanguine.

1. INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous l'impulsion de **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, est résolument engagé dans la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) devant permettre à tout congolais – où qu'il soit – d'accéder aux soins de santé de qualité sans distinction fondée sur son rang social, ni que le budget familial soit négativement impacté.

Pour matérialiser cette vision, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a pris le décret n° 22/15 du 09 Avril 2022 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Promotion de la Santé, F.P.S en sigle avec comme objet de soutenir le système national de santé en appui de la mise en œuvre de la CSU. Spécifiquement, le FPS a pour missions :

- Financer les projets des infrastructures sanitaires, des équipements médicaux de santé ainsi que la production locale des médicaments et des intrants spécifiques ;
- Financer la promotion de la médecine traditionnelle ;
- Financer l'approvisionnement en médicaments essentiels, en ce compris les contraceptifs, les vaccins et les autres intrants de la santé publique ;
- Financer la gouvernance du secteur de la santé, la normalisation et la recherche sur le système de la santé ainsi que le développement des ressources humaines du secteur ;



- Collecter et gérer les ressources financières générées par tout mécanisme de financement innovant fiscal ou parafiscal dédié spécialement au financement de la promotion de la santé, dans le cadre de la Couverture Santé Universelle ;
- Subventionner les établissements des soins de santé et pharmaceutiques en vue de réduire les coûts et améliorer la qualité des soins ;
- Effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son objet social.

Outre les aspects de coordination ou de la gouvernance, les activités du Fonds de Promotion de la Santé en 2023 ont essentiellement gravité autour de la prise en charge de la gratuité des soins de la femme enceinte, de l'accouchement et du nouveau-né, premier paquet de soins mis en place dans la marche vers la Couverture Santé Universelle dans notre pays, et ce, en collaboration étroite avec les autres établissements d'accompagnement de la couverture santé universelle.

Etablissement en charge du financement de l'amélioration de l'offre des soins et des services de santé, le F.P.S. avait, pour l'année 2023, la charge de :

- Payer aux établissements de soins les fonds pour le pré requis : Un financement qui avait été fixé à USD 5 000 (cinq mille dollars américains) pour les HGR, et USD 2 500 (deux mille cinq cents dollars américains) pour Centre de santé de catégorie inférieure, en vue de leur permettre de recevoir dignement les parturientes et leurs bébés. Ce montant devant servir à acheter le petit matériel/équipement de base manquant, spécialement celui utilisé pour la CPN, dans la salle d'accouchement, et la salle de soins des bébés.
- Doter les établissements de soins, sous-programme; en matériel, équipements et consommables nécessaires à une prise en charge de qualité des parturientes et des nouveau-nés. Le FPS utilisera cette liste pour procéder à des achats groupés de ces matériels et équipements, et les distribuera aux établissements de soins concernés.
- Disponibiliser les poches de sang de qualité ;
- Payer les factures des médicaments requis par les établissements de soins. À chaque paiement de facture d'achat de prestations, le FSS retiendra 20 % du montant de la facture, qu'il transférera au FPS. Le FPS utilisera ces fonds comme ligne de crédit pour régler les factures de médicaments requis par les établissements de soins, à concurrence de ce qui est alloué à chacun, auprès des établissements pharmaceutiques validés par l'ACOREP et l'ARC-CSU. Le FPS effectuera ces paiements directement et informera chaque établissement du montant déduit sur sa ligne de crédit.

2. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES

2.1. Gestion des ressources humaines

Après sa nomination par ordonnance présidentielle, le comité de gestion a procédé au recrutement de son staff. Ce recrutement a été fait par appel à candidature et un test a sanctionné le tout.

Cependant, suite à la modicité des moyens financiers pour le moment, la mobilisation des ressources n'étant pas encore effective, seuls quelques cadres ont été activés (par exemple, la Direction des Ressources Humaines n'a à ces jours que son Directeur comme Ressource Humaine).

Le tableau récapitulatif des Ressources Humaines de la Direction Générale du Fonds de Promotion de la Santé hormis le DG et DGA est dressé ci-dessous.

Tableau N°1 Les ressources Humaine FPS

N°	GRADE	EFFECTIF		TOTAL
		Homme	Femme	
I.	DIRECTION GENERALE DU FONDS DE PROMOTION DE LA SANTE			
1.	DIRECTEUR	2	3	5
2	SOUS-DIRECTEUR	5	1	6
TOTAL I		7	4	11
II.	COMMISSION D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LA PRISE EN CHARGE GRATUITE DE LA FEMME ENCEINTE, DE L'ACCOUCHEMENT ET DU NOUVEAU-NE			
1	Expert 1	8	3	11
2	Expert 2	1	1	2
3	Expert 3	8	4	12
4	Personnel d'appoint	4	1	5
5	Huissier	1	0	1
TOTAL II		22	9	31
TOTAL GENERAL		29	13	42

2.2. Réalisations sur le plan de gestion des ressources humaine.

A ce stade, certaines avancées ont été enregistrées, il s'agit notamment de :

- La prise de contact avec le Ministère de Travail, Emploi et Prévoyance Sociale ; plus précisément avec les Services de l'Office Nationale de l'Emploi « ONEM », la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS » et l'Inspection Général du Travail IGT. Les démarches amorcées ont abouti à l'immatriculation du FPS à l'ONEM et la déclaration de l'établissement ;
- Une première phase de recrutement a été amorcée par la Direction Générale du FPS pour son installation dans les provinces du Haut-Katanga et Lualaba, et dont le processus tend vers la fin. Il reste un besoin énorme en personnel pour la Direction Générale et le reste des provinces ;
- Les contacts sont en cours pour l'installation d'un pointeur électronique dans le but d'implémenter une gestion informatisée des présences des Agents et Cadres du Fonds de Promotion de la Santé et pourra dans la mesure du possible, intégrer d'autres modules ;
- La paie de deux derniers mois a été préparée et exécutée dans le respect des normes provisoirement établies. Il est à noter que les cotisations sociales, les allocations familiales et l'Impôt Professionnel sur le Revenu n'ont pas encore été liquidés, du fait du retard connu par la DGI dans la publication du répertoire des numéros d'impôt depuis l'immatriculation du FPS; chose qui permettrait à ce dernier de faire ses déclarations et de procéder au paiement par le compte unique qui sera mis à sa disposition ;
- La prise en charge des Experts dans le cadre de la gratuité des accouchements et des soins du nouveau-né ;
- Un TDR a été élaboré pour la production des documents des cadres et structures organiques ainsi que des référentiels des emplois du Fonds de Promotion de la Santé.
- La Direction Générale du F.P.S. par sa Direction des Ressources Humaines est entrée en contact avec la Direction Générale de la Fonction Publique en charge de l'Organisation des Services des Ministères et Administration Publique pour ce faire.

2.3. Activités programmées pour le prochain trimestre

Les activités programmées par la Direction de Ressources Humaines pour l'année 2024 sont celles citées dans les lignes qui suivent :

- La finalisation des procédures administratives avec le Ministère de Travail, Emploi et Prévoyance Sociale, afin de mettre en place les procédures nécessaires pour la signature des contrats avec les Agents et Cadres du FPS et le paiement des cotisations sociales, prestations liées à la pension et allocations familiales mais aussi des différentes quotités dues à l'ONEM et à l'INPP ;
- La poursuite du processus de recrutement pour la Direction Générale du FPS et les différentes Provinces, dans la limite du budget alloué au FPS pour l'exercice budgétaire 2024 ;
- La mise en place d'un système informatisé de gestion des ressources Humaines au sein du Fonds de Promotion de la Santé ;
- L'automatisation de la gestion de la paie des Agents et cadres du FPS ainsi que de toutes les obligations fiscales et parafiscales ;
- L'élaboration, adoption et validation des documents des cadres et structures organiques ainsi que les référentiels des emplois du Fonds de Promotion de la Santé ;
- L'élaboration d'un planning des congés des Agents et cadres du Fonds de Promotion de la Santé ;
- La mise en place des procédures pour la prise en charge sanitaire des Agents et Cadres du FPS ;
- L'élaboration, mise en œuvre et suivi et évaluation d'un plan de formation des Agents et cadres du FPS.



2.3. Défis et perspectives

Les défis majeurs auxquels fait face la Direction des Ressources Humaines à ces jours à l'instar des autres directions du FPS, sont généralement d'ordre humain, matériel et financier.

Jusqu'à présent, la Direction n'a que le Directeur comme animateur. Il y a lieu de lui doter de quelques collaborateurs afin de lui permettre d'assurer la permanence et l'efficacité du Service mais aussi la célérité dans le traitement des dossiers. Il en est de même pour les locaux et matériels pour un rendement optimal ; mais aussi un forfait de frais de fonctionnement à titre de communication et courses de service dans un premier temps pour l'amélioration et le traitement diligent de certains dossiers.



3. GESTION FINANCIERE

La section en rapport avec la gestion financière présente d'un côté l'origine des ressources allouées au Fonds de Promotion de la Santé et de l'autre les différentes affectations. Il convient de souligner que ce rapport est établi pendant que le FPS s'attèle à mettre en place la Direction de finances, son service de comptabilité et son informatisation.

3.1. Sources de financement

Au cours de l'année 2023, le FPS a fonctionné avec (1) la dotation du Gouvernement, (2) les fonds du programme de la gratuité d'accouchement et (3) l'appui de l'OMS. Le tableau ci-dessous expose la hauteur :

Tableau N°02. Dotation du Gouvernement

N°	Libellé	Montant CDF	%
1	1ère tranche	833 333 333 CDF	33,33
2	2ème tranche	833 333 333 CDF	33,33
3	3ème tranche	833 333 333 CDF	33,33
TOTAL		2 499 999 999 CDF	100

b. Gratuité des accouchements

N°	SOURCES DE FINANCEMENT USD	MONTANT	%
1	Pré requis	875 000 \$	12,37
2	Frais de gestion gratuite d'accouchement/ Kinshasa	200 000 \$	2,83
3	Frais de gestion lancement gratuite / kongo central	100 000 \$	1,41
4	Equipements	2 676 960 \$	37,84
5	Acquisition ambulances	1 500 000 \$	21,20
6	Sous-traitance ambulance	802 000 \$	11,34
7	Banque de sang	920 000 \$	13,01

N.B. : La ligne médicaments ne nous est toujours pas transférée (4.800.000\$)

Tableau N°03. Appui OMS

N°	SOURCES DE FINANCEMENT USD	MONTANT	%
8	APPUI OMS (Rédaction avant-projet Décret TPS ⁶)	13 963 \$	100
TOTAL		13 963 \$	100

3.1. Dépenses engagées

Le tableau ci-dessous donne le taux d'exécution des dépenses par rapport à chaque rubrique budgétaire :

Tableau N°04. Dotation initiale

N°	Libellé	Dotation	Exécution	Solde	Taux d'exécution
1	1ère tranche	833 333 333 CDF	833 333 333 CDF	0 CDF	100%
2	2ème tranche	833 333 333 CDF	833 333 333 CDF	0 CDF	100%
3	3ème tranche	833 333 333 CDF	506 916 620 CDF	326 416 714 CDF	73%
TOTAL		2 499 999 999 CDF	2 173 583 286 CDF	326 416 714 CDF	73%

. Tableau N°05. Gratuité des accouchements

N°	Libellé	Dotation	Exécution	Solde	Taux d'exécution
1	Prérequis	875 000 \$	369 123 \$	505 877 \$	42,19
2	Frais de gestion gratuite d'accouchement/ Kinshasa	200 000 \$	120 000 \$	80 000 \$	60,00
3	Frais de gestion lancement gratuite / kongo central	100 000 \$	7 979 \$	92 021 \$	7,98
4	Equipements	2 676 960 \$	284 637 \$	2 392 323 \$	10,63
5	Acquisition ambulances	1 500 000 \$	0 \$	1 500 000 \$	0,00
6	Sous-traitance ambulance	802 000 \$	379 896 \$	422 104 \$	47,37
7	Banque de sang	920 000 \$	0 \$	920 000 \$	- 0,00
TOTAL		7 073 960 \$	1 161 635 \$	5 912 325 \$	16,42

Nous tenons à signaler que les avances de 25% payées aux EPVG pour l'approvisionnement des ESS en médicaments sont payés avec la ligne Prérequis en attendant le nivellement de cette ligne par FSS.

Tableau N°06. Appui OMS

N°	Libellé	Dotation	Exécution	Solde	Taux d'exécution
1	Appui OMS Tenue atelier de rédaction avant-projet décret TPS	13 963 \$	13 963 \$	0 \$	100
TOTAL		13 963 \$	13 963 \$	0 \$	100

Il faut souligner qu'à ce jour, le FPS ne fonctionne que grâce à la dotation initiale et au financement du projet de la gratuité des soins de la femme enceinte, de l'accouchement et des soins du nouveau-né.

La mobilisation des fonds propres n'est pas encore rendue possible faute du décret à ce propos.

Le projet de décret portant mesures d'application de l'ordonnance-loi n°23/006 du 03 mars 2023. Un atelier a été organisé sur l'élaboration du dit projet en rapport avec les financements innovants. Le projet a été transmis à la tutelle qui l'a, à son tour, transmis au Premier Ministre pour compétence finale.

Ainsi, il est important d'amplifier des plaidoyers tant au niveau de la primature qu'à la Direction Générale des douanes et accises parallèlement afin d'accélérer la signature et la mise en application dudit décret.

FPS: Pour une offre de santé de qualité pour tous.

4. CONTRATS ET PARTENARIAT

Plusieurs dossiers de partenariat ont été reçus et sont en examen. C'est le cas également des mémorandums d'entente. Les contrats des partenariats ont été signés notamment avec :

- Les établissements de soins de santé sélectionnés par l'ARC-CSU. Il est ici important de signaler le désistement de quelques ESS privés non satisfaits par le montant fixé pour l'achat des prestations, et le manque de confiance pour un paiement prompt des prestations.
- Les 6 établissements pharmaceutiques de vente en gros. A ce sujet, il est à signaler que sur les 7 sélectionnés, un établissement a désisté.
- La Croix rouge de la RDC, sur la gestion des ambulances. Dans la mise en œuvre du système de référence et contre référence des femmes enceintes, des accouchés et des nouveau-nés.

Le contrat de partenariat avec le centre national de transfusion, afin de rendre disponible aux ESS du sang de bonne qualité est prêt et sera signé en janvier. Les contrats étant dans la plupart des cas de trois mois renouvelables, il est prévu de :



- Renouveler les contrats de financement en approvisionnement en médicaments essentiels avec les EPVG ;
- Renouveler le contrat de transfert des femmes enceintes ainsi que des nouveau-nés par la Croix rouge RDC.



5. DOTATION EN MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le processus d'acquisition des matériels et équipements a connu beaucoup de difficultés suite à certaines réalités notamment :

- Absence des données sur le besoin réel des ESS ;
- Le manque des données de l'existant en réserve au niveau du secteur ;
- La difficulté d'accéder aux données sur les achats et le plan de distribution des matériels et équipements par le PDSS.

Malgré ces difficultés, le processus a pu être enclenché en s'appuyant sur les enquêtes réalisées respectivement par l'ARC-CSU.

Les activités de la Cellule de Gestion des Projets et passation des marchés publics en sigle CGPMP sont prévues dans un document appelé Plan de Passation des Marchés publics. L'établissement de ce Plan de Passation des Marchés "PPM" est une obligation administrative préalable à toute procédure de passation des marchés publics. Pour le FPS, le PPM des fournitures a obtenu l'Avis de Non Objection "ANO" de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics le 31 juillet 2023 suivant la lettre N° 1984/DGCMP/DG/DCP/D4/KL/2023 pour un montant de 4 686 900 USD dont 4 176 900 USD concerne le projet de Gratuité de la maternité alors que les 510 000 USD sont liés aux mobiliers des bureaux, matériels informatiques ainsi que les véhicules du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Le résumé du PPM est repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°07. IDENTIFICATION DES MARCHES DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

N°	Intitulé du Marché	Montant PPM	Montant PTBA	ECART
1	Acquisition des ambulances (adultes et pédiatrique)	1.500.000,00	1.500.000,00	0,00
2	Acquisition des Kits (boîte gynécologique et boîte d'accouchement)	101.150,00	101.150,00	0,00
3	Acquisition des lits d'accouchements pour les Centres des Santé et HGR	508.550,00	508.550,00	0,00
4	Acquisition des couveuses pour les HGR	336.000,00	336.000,00	0,00
5	Acquisition des lits chauffants pour les Centres de Santé et HGR	46.200,00	46.200,00	0,00
6	Acquisition des moniteurs fœtal pour les Centres de Santé et HGR	905.000,00	905.000,00	0,00
7	Acquisition des échographes pour les Centres de Santé et HGR	780.000,00	780.000,00	0,00
8	Acquisition des matériels informatiques FPS	50.000,00	0,00	50.000,00
9	Acquisition des mobiliers des bureaux FPS	100.000,00	0,00	100.000,00
10	Acquisition des véhicules pour le DGA, DGA et PCA	360.000,00	0,00	360.000,00
	Coût Total GRATUITE	4.176.900,00	4.176.900,00	
	Coût Total des Projets	4.686.900,00	4.176.900,00	510.000,00

Le niveau de réalisation est faible, suite aux difficultés précitées et aux procédures pour le marché public.

La figure ci-dessous renseigne sur le niveau de réalisation des marchés de fournitures au regard du Plan de Passation des Marchés Publics dûment validé par la DGCMP :



. Tableau N°08. EXECUTION DES MARCHES DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

#	Intitulé du Marché	Montant PPM	Réalisation	Taux Réalisation
1	Acquisition des ambulances (adultes et pédiatrique)	1.500.000,00	0,00	0,00%
2	Acquisition des Kits (boîte gynécologique et boîte d'accouchement)	101.150,00	2.171,52	0,05%
3	Acquisition des lits d'accouchements pour les Centres des Santé et HGR	508.550,00	12.667,20	0,27%
4	Acquisition des couveuses pour les HGR	336.000,00	148.480,00	3,17%
5	Acquisition des lits d'hospitalisation,Paravant, chaises roulantes	46.200,00	48.678,24	1,04%
6	Acquisition des moniteurs foetal pour les Centres de Santé et HGR	905.000,00		0,00%
7	Acquisition des échographes pour les Centres de Santé et HGR	780.000,00	56.840,00	1,21%
8	Acquisition des matériels Informatiques FPS	50.000,00	50.000,00	1,07%
9	Acquisition des mobiliers des bureaux FPS	100.000,00	39.890,00	0,85%
10	Acquisition des véhicules pour le DGA,DGA et PCA	360.000,00		0,00%
Coût Total des Projets		4.686.900,00	358.726,96	7,65%

Sur le 4 686 900 USD du PPM validé par la DGCMP, le FPS a passé les marchés des fournitures avec un montant total de 358.726,96 USD qui représente 7,65% du taux de réalisation dont 5,74% concernent l'acquisition des équipements et dispositifs médicaux des 3 formations sanitaires : CETA, KOKOLO et LUFUNGULA.

Les Etablissements des Soins de Santé des zones spéciales (militaire et police) ont été

dotés en prérequis et en matériels. Cette dotation comprenait les couveuses, paravents, chariots, tambours de stérilisation, boîtes d'accouchement, armoires métalliques, thermomètres, mètres ruban.

L'image ci-dessous représente le niveau de réalisation des marchés face au budget par rubrique.

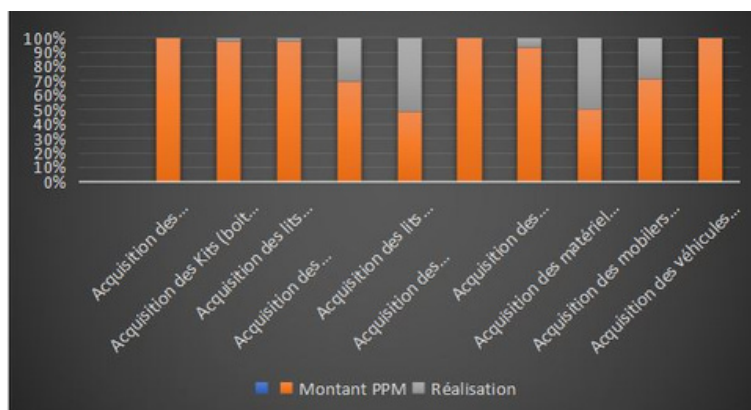


Figure. Niveau de réalisation marchés publics

5.1. Activités programmées pour le prochain trimestre-2024

- Finaliser les marchés d'acquisitions d'équipements et dispositifs médicaux des ESS de la Ville Province de Kinshasa ;
- Exécuter le marché d'achat des matériels roulants du Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- Assurer la préparation et le suivi de l'approbation par la DGCMP des plans de passation de marchés de l'année 2024 ;
- Mettre en place le manuel des procédures de la CGPMP du FPS ;
- Proposer à la Direction Générale un draft de Décision portant mise en place de la Cellule de Passation des Marchés du FPS ;
- Assurer le renforcement de capacités des membres de la CGPMP à travers des stages d'immersion et des formations approfondies en Passation des Marchés Publics et Partenariat Publics Privés (PPP) ;
- Mettre en place un système d'Archivage physique et électronique adéquat.

6. DOTATION EN MEDICAMENTS

L'année 2023 était basée sur la mise en œuvre de la gratuité de l'accouchement, des femmes enceintes et des nouveaux nés. Sur la question des MEG, elle a essentiellement été marquée par :

1. La sélection de 6 fournisseurs (EPVG) et 358 établissements des soins de santé (ESS) par l'ARC-CSU afin de faciliter la mise en œuvre de la gratuité de la maternité à Kinshasa ;
2. La réception, l'analyse et la validation des bons de commandes des médicaments retenus pour la prise en charge des femmes enceintes et nouveaux-nés ;
3. La transmission des bons de commandes validés aux différents EPVG retenus par l'ARC-CSU afin d'élaborer les factures proforma par établissements de soins de santé ;
4. L'analyse et la validation de factures proforma par établissement de soins de santé ;
5. La livraison proprement dite aux ESS, des médicaments de la gratuité des accouchements, femmes enceintes et nouveaux nés par EPVG en tenant compte de la cartographie mise en place par l'ARC-CSU ;
6. La réception et analyse de bons de livraison, PV de réception ainsi que la facture finale pour chaque établissement de soins de santé retenu par l'ARC-CSU afin de procéder au paiement des EPVG en tenant compte des médicaments livrés ;
7. Réception et facture finale.

Il sied de noter que sur les 6 EPVG retenus il y a :

- AMT qui n'a pas encore transmis le bon de livraison, PV de réception ainsi que les factures finales ;
- CAMESKIN qui n'a pas pu livrer les médicaments en 2023 à cause de la non-conformité de coût et des quantités demandées.

6.1. Cartographie des fournisseurs

Pour approvisionner les ESS en médicaments essentiels, le FPS a travaillé selon la cartographie arrêtée par l'ARC-CSU.

Au départ, il était arrêté de travailler avec 7 fournisseurs et il y a eu SANTE ET VIE qui a désisté et il est resté 6 dont EPVG (AMT PHARAMA, PATRIOTE, MARIANE PHAR, SAINT SAUVEUR, UNIQUE PHARMA ET CAMESKIN) pour accomplir ces tâches.

Tableau N°09 REPARTITION DES ZONES DE SANTE PAR FOURNISSEUR

N°	NOM	Nb ZS	Nb CS	Nb CH/UBR	ZONES DE SANTE A APPROVISIONNER				
					POLICE & MILITAIRES ZS	YSHANGU ZS	MONT AMBA ZS	FUNA ZS	LEKUNGA
1	AMT	7	42	18	MILITAIRES	MASINA 1	MAYETE	SELEMBAD	GOMBE
2	CAMESKIN	8	33	12	KINGASANI	MALUKU 1	KINGAPWA	KALAMU 1	BARUMBU
					MONT NGAFULA 2				
3	SAINT SAUVEUR	5	36	15	NSELE	MALUKU 2	LEMETE	BUMBU	LINGWALA
4	MARIANE PHAR	4	37	12	NDJILI	KISENGO	BANDALUNGWA	KINSHASA	
5	UNIQUE PHARMA	6	51	38	KIKIMI	LEMBA	NGRINGIRE	KINTAMBO	
					KIMBANSHEKI				
6	PATRIOTE PHARMA	8	42	38	POLICE	MASINA 2	NGARA	KALAMU 2	BINZA OZONI
					BYELA			MAKALA	MONT NGAFULA 1
TOTAL / MOYENNE		35	261	97	2	18	6	8	9

Le Directeur Général de l'ARC-CSU
 Dr FARIALA BULUBULU Hugues

L'objectif étant d'approvisionner les 358 ESS retenus par l'ARC-CSU en médicaments essentiels et génériques en lien avec la gratuité des accouchements, femmes enceintes et nouveau-nés, sur le 358 ESS sélectionnés pour le compte de la gratuité des accouchements, femmes enceintes et nouveau-nés, 267 ont été servis en médicaments donc une proportion de 74% de taux de réalisation pour l'année 2023.

Seul CAMESKIN qui est en retard et a débuté la livraison le 10 janvier 2023 pour des commandes sensées être livrées en 2023.

Il y a eu également quelques cas de désistements des ESS dans ce programme de la gratuité :

- RVA dans la ZS de LINGWALA ;

- AKRHAM dans la ZS de BINZA OZONE et KALAMU 1 ;
- CS MONSENGWO dans la ZS de LIMETE ;
- ALLIANCE et OASIS dans la ZS de BARUMBU.

Le prépositionnement ayant atteint un taux de 81%, les activités d'évaluation suivantes sont prévues :

- Supervision des ESS qui ont reçu les médicaments pour le compte de la gratuité de la maternité afin d'évaluer leur système de la gestion en médicaments essentiels
- La mise en œuvre de la gratuité des accouchements, femmes enceintes et nouveaux-nés pour cette année dans d'autres provinces, notamment le kongo central.



7. GESTION DES AMBULANCES (référence – contre référence)

Le système de référence a été mis en place avec la Croix rouge de la RDC et a consisté en :

- La remise des ambulances à la Croix rouge prévoyait au départ 30 ambulances, réduites à 16 en ce jour. En effet, le FPS a bénéficié d'une dotation par le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention de 16 des ambulances ayant servi à couvrir les urgences sanitaires dans le cadre des jeux de la francophonie ;
- La signature du contrat de sous-traitance est effective et les activités de transport de patients éligibles se poursuivent;

L'organisation du prépositionnement des ambulances par district (Tshangu, Mont-Amba, Funa, Lukunga et Kokolo) a abouti à l'élaboration d'une cartographie vulgarisée,

ainsi que les numéros des personnes à contacter pour les références et contre références ;

- Soulignons que cette activité a été implémentée avec le concours de la Division Provinciale de la Santé, spécialement la représentation provinciale du Programme des urgences humanitaires ;
- Une première évaluation de cette activité a été réalisée et le rapport est en cours de rédaction. A l'issue des résultats de cette évaluation, le contrat pourra être reconduit moyennant un avenant éventuel ;
- L'acquisition d'un numéro vert auprès de l'ANICNS pour les références et contre références n'a pas été réalisée à cause du coût important.

Tableau N°10 SYNTHÈSE DE CAS DE RÉFÉRENCE ET CONTRE-RÉFÉRENCE (T4-2023)

Période	Nombre d'appels reçus			Nombre de cas transférés			Nombre de cas annulés			Nombre de décès		
	Nouveaux	Femmes Enceintes/accouchées	Total	Nouveaux	Femmes Enc/acc	Total	Enf. ≤ 1 Mois	Femmes Enc/acc	Total	Enf. ≤ 1 Mois	Femmes Enc/acc	Total
Du 25/09 au 31/10/2023	17	23	40	15	21	36	2	2	4	0	0	0
nov-23	46	53	99	44	49	93	2	4	6	0	0	0
DECEMBRE 2023	53	80	133	40	73	113	13	7	20	0	0	0
TOTAL GENERAL	116	156	272	99	143	242	17	13	30	0	0	0

Notons que le partenariat n'a pas enregistré un décès infantile durant le transfert.

8. QUELQUES ACTIVITES COUVERTES

Dans le cadre de la vulgarisation de la Couverture Santé Universelle, l'équipe de communication du FPS a réalisé diverses activités et créé un site web, ainsi que des diffusion sur le réseaux sociaux (page facebook , twitter , instagram , linkedin , youtube)

Tableau N°11 COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES

ACTIVITÉS DÉTAILLÉES	DATE
Convention subvention FPS /ESS	03/09/2023
Distribution gratuite kits/ partogrammes	19/09/2023
Lancement gratuité maternité	06/09/2023
Remise officielle ambulances Croix-Rouge	22/09/2023
Conception et impression autocollants FPS sur les ambulances pour la gratuité maternité	22/09/2023
Nouveau-né avec atrésie de l'oesophage	25/09/2023
Visite tripartite FPS-FSS-ARCSU hôpitaux militaires	28/09/2023
Atelier rédaction Avant-projet financement santé RDC	03/10/2023
Prise en charge d'un accouchement spontanée dans une ambulance	07/10/2023
Clôture atelier de rédaction Avant-Projet	08/10/2023
Commission Économique RDC/BRÉSIL (mission DG au Brésil)	18/10/2023
FPS-PATRIOTE-MARIANOPHAR-PHATKIN Distribution intrants aux ESS	16/11/2023
Visite évaluation FPS (mama YEMO, clinique NGALIEMA, et CUK)	23/11/2023
Dotation équipements médicaux (Camps CETA, KOKOLO, LUFUNGULA)	01/12/2023
Formation protection sociale de la CSU	04/12/2023
Journée internationale CSU / RDC	12/12/2023
Conception et diffusion cartes FPS et messages voeux2024 à SEM FÉLIX TSHISEKEDI	25/12/2023

Lors différentes descentes, des besoins urgents suivants ont été exprimés par les structures visitées. Il s'agit notamment :

a. Cliniques universitaires de Kinshasa

Les conditions acceptable pour une bonne mise en œuvre de la gratuité de la maternité ont été observées. Cependant, il y a nécessité de renforcer leur capacité d'accueil, et de leur dotant des matériels et équipements et éventuellement les accompagner dans le projet d'acquisition de l'ascenseur, ainsi que dans les secteurs de la banque de sang et la production des médicaments par leur pharmacie locale. Egalement les accompagner dans le plaidoyer pour un paiement plus rapide des prestations par le Fonds de Solidarité Santé "FSS".

b. Clinique Ngaliema

La Clinique Ngaliema a exprimé d'être appuyé pour renforcer leur capacité d'accueil et acquérir des matériels et équipements. et comme les CUK, elle a sollicité un accompagnement dans le plaidoyer pour un paiement plus rapide des prestations par le FSS.

c. Hôpital Général de Référence de Kinshasa

L'Hôpital Général de Kinshasa ex Maman Yemo a présenté un tableau plutôt sombre, en termes de capacité d'accueil, des matériels, équipements. Il en a été de même pour l'hygiène hospitalière et le contrôle d'infection.

Dans le cadre de la vulgarisation de la CSU, il y a été projeté de (d') :

- Organiser une Conférence de presse pour communiquer efficacement sur les activités réalisées, et faire la promotion de la CSU en général et du FPS en particulier ;
- Obtenir un partenariat avec divers médias nationaux et internationaux ;
- Organiser mensuellement un plateau-média ;
- Avoir au moins quelques panneaux d'affichages ;
- Intensifier les activités sur le terrain ;
- Mettre en place le bulletin d'information hebdomadaire ;
- Préparer et publier une revue trimestrielle FPS ;
- Lancer des campagnes multimédia de promotion FPS-CSU et autres établissements.

Le travail en réseautage avec les autres Établissements a été préconisé comme moyen pour la réussite de la communication sur la CSU.



9. ACTIVITES PROGRAMMEES POUR LE PROCHAIN TRIMESTRE

- a. Continuer la dotation en prérequis dans tous les ESS retenus ;
- b. Doter en matériels et équipements les ESS des zones spéciales non encore servies ;
- c. Doter en matériels et équipements les ESS accrédités pour la néonatalogie, maternité à grande fréquentation ;
- d. Equiper les CUK de l'ascenseur selon leur demande ;
- e. Suivre la qualité de soins et services dans les ESS;
- f. Organiser une étude CAP sur la gratuité de la maternité à travers la ville de Kinshasa.

10. DEFIS ET PERSPECTIVES

Défis à relever :

- Faible capacité d'accueil pour les différentes directions et le personnel en général ;
- Capacité financière réduite à la dotation initiale ;
- Obtention du décret de mobilisation de ressources ;
- Dotation en équipements et matériels de travail ;

Perspectives :

- Finaliser l'implantation du FPS dans toutes les provinces ;
- S'assurer de l'effectivité de mobilisation ;
- Finaliser tous les MoU signés dans l'entre-temps.



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dr. BADIBANGA SAMBUKA Patrick
Président du Conseil d'Administration



Mr. MIKA NYEMBO Marius
Directeur Général



Prof. TSHIMANGA MBUYI K. Claudine
Directeur Général Adjoint



Mr. KITHIMA SELEMANI Eric
Administrateur



Mr. KABALE ILUNGA Michael
Administrateur



Dr MOLE ATSHIN'AKOR Patient D.
Administrateur

